

LIMINAIRE CDAS 24 JANVIER 2013

L'annonce des suppressions d'emplois dans les services augure d'un surcroît de sollicitations des services sociaux.

**Ces suppressions génèrent du stress, des problèmes de santé qui engendrent une dégradation de la vie personnelle et professionnelle des agents.
Ce contexte professionnel morose s'ajoute à la dégradation générale du climat social et du pouvoir d'achat dans notre pays.**

La délégation FO réaffirme donc la nécessité de doter les services sociaux de moyens leur permettant réactivité et proximité.

Notre organisation syndicale se demande dans quelles conditions sont traités les dossiers d'aides et de prêts, notamment, qui gère les demandes depuis le départ en retraite de la CTR en poste.

Quelles sont les incidences en termes de délais de traitement des dossiers?

La délégation FO s'interroge sur la volonté de pérenniser une action sociale de qualité dans le département, dans la mesure où la vacance de poste suite au départ en retraite auraient pu être anticipés et ne l'ont pas été.
